

# TEST TOEIC®

« Test Of English for International Communication™ »

## REGLEMENTATION

**TOUTE COMMUNICATION OFFICIELLE SERA FAITE EXCLUSIVEMENT PAR VOIE D’AFFICHAGE  
( A L’IAE AU 1<sup>er</sup> ETAGE) ET PUBLICATION SUR LE SITE DE L’IAE  
[www.iae-nice.fr](http://www.iae-nice.fr) → FORMATIONS → TOEIC**

- 1) Pour s’inscrire aux sessions d’examen et passer le Test TOEIC :
  - a. SOIT, vous envoyez le formulaire d’inscription (à télécharger sur le site ou disponible à l’accueil de l’IAE) dûment complété, daté et signé, accompagné d’une copie de votre carte d’étudiant et le chèque à :  
INSTITUT D’ADMINISTRATION DES ENTREPRISES  
TOEIC Bureau 3A50  
Campus St Jean d’Angély  
24, ave des Diables Bleus  
06357 NICE Cedex 4
  - b. SOIT, vous passez directement à l’IAE, Bureau 3A50, troisième étage, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, munis du chèque.

L’inscription doit impérativement être déposée ou envoyée **AU PLUS TARD** à la date de clôture des inscriptions, indiquée pour chaque session.

AUCUNE INSCRIPTION TARDIVE NE POURRA ETRE ACCEPTEE.

- 2) Un reçu de votre chèque est tenu à votre disposition au Bureau 3A50 et vous sera remis au plus tard le jour du test.
- 3) Les sessions d’examen auront lieu seulement si le nombre d’inscrits atteint les quinze (15) participants minimum.  
Le jour de clôture des inscriptions, chaque session sera confirmée par affichage sur le site, avec la liste définitive des inscrits valant convocation formelle à l’examen.
- 4) Si la session n’est pas confirmée, vous avez le choix entre deux options :
  - a. Reporter votre inscription à une session ultérieure de votre choix
  - b. Demander la restitution de votre chèque
- 5) Une fois la session confirmée, vous devez consulter le « Manuel du Candidat » disponible en téléchargement sur le site de l’IAE ou de *ETS Europe*.
- 6) Les sessions de test se déroulent à l’IAE. Le numéro de la Salle sera affiché le jour du test.

### 7) Le jour du test vous devez vous présenter munis de :

- **Pour les français et les autres ressortissants de l’Union Européenne :**  
**Une pièce d’identité en cours de validité portant votre signature ;**
- **Pour les étrangers hors Union Européenne :**  
**Votre passeport et le titre de séjour en cours de validité ;**
- **Une gomme**
- **Un crayon**
- **Un taille-crayon**

Aucun autre matériel et/ou support n’est autorisé pendant le test.

Vous veillerez à éteindre vos téléphones portables.

- 8) Le test a une durée d’environ 3 heures.

### 9) Les résultats sont publiés sur le site de l’IAE, sous un délai minimum de 15 jours de la date du test.

- 10) Les certificats mentionnant le score obtenu (*Official Score Report*) doivent être retirés au Bureau 3A50, aux horaires indiqués ci-dessus, au plus tard 1 mois après la date du test.